



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2015 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008-8);
- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2015 (RCA14-27006) afin d'y retirer les dispositions établissant les tarifs pour les parcomètres (RCA14-27006-1).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2015**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**